



CPH et société fragile financièrement

Par **manu92**, le **01/05/2024** à **10:53**

Bonjour,

J'ai déposé un dossier au CPH.

La société est en situation financière difficile et pourrait déposer le bilan.

Les actionnaires sont ils socialement responsables et devraient donc payer les sommes jugées ?

Est-il possible de demander un bureau de jugement très rapide ? Comment ?

Merci pour votre aide

Manu

Par **math64**, le **02/05/2024** à **21:40**

Bonjour,

"Les actionnaires sont ils socialement responsables et devraient donc payer les sommes jugées ?"

NON. Les patrimoines d'une entreprise et les patrimoines des actionnaires sont distincts.

"Est-il possible de demander un bureau de jugement très rapide ? Comment ?"

NON plus sauf à ce que le dossier soit "évident", auquel cas un référé est envisageable (pas fréquent).

En cas de liquidation de l'entreprise, le procès sera suspendu afin de mettre en cause les AGS et l'éventuel mandataire/liquidateur. Puis reprendra une foi de ceux-ci mis en cause.

Cordialement,

Par **miyako**, le **05/05/2024** à **22:06**

Bonsoir,

Votre dossier CPH comporte quelles demandes ??

Cordialement